



RÈGLEMENT DE PRATIQUE DES SPORTS DE COMBAT

Salle FAE TUAKO

Afin de garantir la sécurité, le respect et le bon déroulement des entraînements, les règles suivantes doivent être strictement respectées :

1. Accès et encadrement

- La pratique des sports de combat est **réservée aux personnes autorisées**
- Les **mineurs doivent obligatoirement être encadrés** par un responsable
- Les entraînements doivent se dérouler **aux horaires autorisés**

2. Tenue et hygiène

- Le **port d'une tenue adaptée** à la discipline pratiquée est obligatoire
- Les **protections individuelles** (gants, protège-dents, protège-tibias, etc.) sont obligatoires selon la discipline
- Le port de **chaussures adaptées ou pieds nus propres** selon la pratique est exigé
- Une **hygiène corporelle irréprochable** est demandée

3. Sécurité

- Toute pratique violente ou dangereuse en dehors du cadre sportif est **strictement interdite**
- Les coups non maîtrisés sont interdits
- L'utilisation du matériel se fait **sous la responsabilité des pratiquants**
- Tout accident doit être **signalé immédiatement**

4. Utilisation du matériel et des installations

- Le matériel (tatamis, sacs, équipements) doit être utilisé avec soin
- Il est obligatoire de **ranger et nettoyer le matériel** après chaque séance
- Toute dégradation sera à la charge du responsable

5. Comportement et discipline

- Le **respect entre pratiquants est obligatoire**
- Tout comportement agressif, insultant ou irrespectueux entraînera une **exclusion immédiate**
- L'accès à la salle est interdit à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants

⚠ Le non-respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la salle, sans remboursement.



COMMUNE DE HIVA-OA
F E N U A E N A T A